# SIMPLE & RAPIDE

### → DES AVANTAGES UNIQUES

Régime facultatif « 1ère heure »

■ Une adhésion possible dès la 1<sup>ère</sup> mission d'intérim

#### Régime obligatoire « 414 heures »

- Une affiliation automatique au régime obligatoire à partir de 414 heures de mission
- Un coût de 7,2 centimes d'euro de l'heure travaillée (si vous ne travaillez pas, vous ne payez pas et vous restez couvert)
- Un maintien gratuit des garanties après chaque mission
- La possibilité de couvrir les conjoints et les enfants
- De meilleures garanties en option

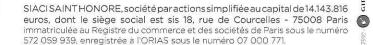
### **→** DES DÉMARCHES FACILITÉES

- La possibilité de faire facilement les démarches en ligne sur www.InterimairesSante.fr
- J'imprime facilement ma carte de tiers payant depuis mon « Espace intérimaire »















# INTÉRIMAIRES SANTÉ

Depuis le 1er janvier 2016, la loi impose à chaque employeur de mettre en place une complémentaire santé obligatoire qu'il finance à 50 %. Chaque salarié doit être protégé par une mutuelle.

Pour répondre aux besoins spécifiques des intérimaires, les partenaires sociaux ont mis en place une mutuelle sur mesure : ma cotisation est calculée à l'heure travaillée et le bénéficie de ma mutuelle entre deux missions même si je ne travaille pas.

# **MES GARANTIES**

INTÉRIMAIRES SANTÉ me propose deux niveaux de garantie : la Garantie de Base et la Garantie + si je souhaite améliorer le niveau de remboursement de mes dépenses de santé.

# Garantie de Base

Le bon équilibre Budget / qualité des prestations

- Une bonne couverture pour mes frais de santé courants.
- En cas d'hospitalisation, un forfait pour une chambre particulière et mon forfait journalier hospitalier entièrement pris en charge.
- Un bon niveau de remboursement sur l'optique et le dentaire.
- Un forfait maternité.

#### Garantie +

De meilleurs remboursements sur tous les postes santé

La Garantie + reprend les mêmes prestations que la Garantie de base et me propose en plus :

- Une prise en charge des dépassements d'honoraires en cas d'hospitalisation et de consultation chez les généralistes et spécialistes (dans la limite de mes garanties).
- Un très bon niveau de remboursement sur les frais dentaires et optiques.

# ÉCONOMIQUE & AVANTAGEUX

# MON AFFILIATION

#### MON AFFILIATION

La mutuelle INTÉRIMAIRES SANTÉ s'adresse à tous les intérimaires.

#### **■ UN RÉGIME OBLIGATOIRE** (à partir de 414 heures d'intérim sur les 12 derniers mois)

Mon affiliation à la mutuelle est automatique et je bénéficie alors de la couverture santé obligatoire (Garantie de Base) à compter du 1er jour du mois qui suit le passage des 414 heures.

Si je suis en contrat CDI intérimaire ou en contrat de mission de plus de 3 mois, je suis affilié(e) sans condition d'ancienneté, dès la 1ère heure.

Le coût de la Garantie de Base est de 7.2 centimes d'euro de l'heure travaillée grâce à la cotisation de 50 % de mon entreprise de travail temporaire.

Si je choisis la Garantie +, je paie, en plus, le coût de l'option de 11.87 €.

#### Garantie de Base

0.072 € / heure

Exemple: je travaille 151 heures, je paie 10,88 € / mois (151 x 0,072 €)\*

#### Garantie +

+ 11.87 € / mois (en plus de la Garantie de base)

Exemple: je travaille 151 heures, je paje 22,75 € / mois (10.88 € + 11.87 €)

#### ■ UN RÉGIME FACULTATIF

Avant d'avoir cumulé 414 heures d'intérim sur les 12 derniers mois, je peux adhérer volontairement au régime Facultatif « 1ère heure ». Je paie intégralement le coût de la garantie que je choisis.

Garantie de Base

Conjoint

Garantie +

34.29 € / mois

46.16 € / mois

### MON CONJOINT ET MES ENFANTS

Avec la mutuelle INTÉRIMAIRES SANTÉ j'ai la possibilité de couvrir mon / ma conjoint(e), partenaire pacsé(e) ou concubin(e) ainsi que mes enfants à charge. Je paie intégralement le coût de la garantie que je choisis.

Garantie de Base

34,29 € / mois Chaque enfant 13.97 € / mois Garantie + 46,16 € / mois 21.69 € / mois

Ces tarifs ne sont pas applicables aux départements du Haut-Rhin (68), du Bas-Rhin (67) et de la Moselle (57).

### MES DÉMARCHES

#### Dès que je suis proche des 414 heures travaillées :

- Je recois à mon domicile mon bulletin d'affiliation au régime obligatoire.
- Je le renvoie complété avec les justificatifs demandés,

Je peux également m'affilier rapidement en ligne sur www.InterimairesSante.fr



Je peux renoncer à mon affiliation à la mutuelle obligatoire dans certains cas seulement (mutuelle personnelle, mutuelle de mon/ma conjoint(e)...). Pour cela, je vérifie si je suis concerné(e) par un cas de dispense et je retourne le formulaire dédié reçu à mon domicile ainsi que les justificatifs demandés.

En savoir plus sur www.InterimairesSante.fr

# MON « ESPACE INTÉRIMAIRE »

Dès que je recois mes identifiants, je me connecte sur www.InterimairesSante.fr et j'ouvre mon espace personnel.

Depuis mon « espace intérimaire » je peux réaliser toutes mes démarches en ligne :

- Télécharger ma carte de tiers payant.
- Demander une aide financière auprès du FASTT.
- Consulter mes heures travaillées.
- Télécharger des documents utiles (modèles de courriers et d'attestation).

## MES AIDES FINANCIÈRES

Je peux demander une participation financière du FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) sous condition de ressources.

#### AVANT

414h d'intérim (adhésion volontaire)

50 %

de ma cotisation

#### A PARTIR de 414h d'intérim

(adhésion automatique)

50 %

de mes options (Garantie +, cotisation de mon/ma conjoint(e), cotisation des enfants)